

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DPSP 10 Subventions (95.000 euros) et conventions avec 3 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 4 structures parisiennes ;

Vu l'avis du conseil du 18ème arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 58 000 euros est attribuée à l'association Espoir CFDJ 1, rue de la Solidarité 75019 Paris (n° SIMPA 192706, dossier n° 2019_09165).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Espoir CFDJ.

Article 3 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Maison des Journalistes, 35, rue Cauchy 75015 Paris (n° SIMPA 32481, dossier n°2019_07374).

Article 4 : Une subvention de 27 000 euros est attribuée à l'association Groupe sos solidarités 102 C, rue Amelot 75011 Paris (Simpa n°72421, dossier n°2019_08969).

Article 5 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Groupe sos solidarités.

Article 6 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Les Yeux de l'Ouïe 90, avenue Simon Bolivar 75019 Paris (n° SIMPA 20725, dossier n° 2019_07612).

Article 7 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Les Yeux de l'ouïe.

Article 8 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 931, article 65748, rubrique P11 «Police sécurité justice», ligne 11000010 « protection et surveillance » du budget de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO